

DELIBERATION N°08/2022

Le **Mardi 8 février 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 27/01/2022

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			x	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine			x	THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	x			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian		x		RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre	x			MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie	x			VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	18	2	7	0
TOTAL VOTANTS	20			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220208-DEL08-2022-DE
Date de télétransmission : 17/02/2022
Date de réception préfecture : 17/02/2022

DELIBERATION N°08/2022

Objet : MODIFICATION TARIFAIRE NEGOCIATIONS

Il est proposé de modifier la tarification actuelle délibérée le 5/02/2019 et d'enrichir la prestation actuellement proposée :

Actuellement :

- Forfait pour la demande de négociation : 350 € HT
Auxquels s'ajoutent :
 - Recueil de 1 à 5 promesse(s) de vente (ou convention, servitudes...) : 100 € HT
 - Recueil de 6 à 10 promesses de vente (ou convention, servitudes...) : 250 € HT
 - Recueil de 10 à 20 promesses de vente (ou convention, servitudes...) : 500 € HT
 - Recueil de plus de 20 promesses de vente (ou convention, servitudes...) : 1 000 € HT

Proposition nouvelle :

- Recueil de promesse de vente et formalité complètes jusqu'à la substitution chez le notaire par la collectivité : 125 € HT / par promesse de vente allant à son terme.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la facturation des prestations de services ci-dessus visées aux tarifs indiqués à compter des sollicitations postérieures à ce jour.

Le 17/02/2022
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220208-DEL08-2022-DE
Date de télétransmission : 17/02/2022
Date de réception préfecture : 17/02/2022